SEMEA

Syndicat mixte des bassinsversantsdelamare-aux-Évées etdeleursAffluents

**Préserver notre Ressource en Eau**
**Prévenir les inondations.**

# COURS D'EAU, BERGES, PONTS :
## L'AFFAIRE DE TOUS !

**Un entretien régulier évite les embâcles et limite les risques d'inondations.**



**EMBÂCLE :**
l'eau est freinée par les branches et débris et déborde.



**COURS D'EAU ENTRETENU :**
l'eau circule plus librement.

### ✓ À FAIRE

- Retirer régulièrement les branches et débris qui gênent l'écoulement, sans dégrader le milieu naturel.
- Surveiller les abords des ponts, passerelles, buses et petits ouvrages.
- Renforcer la vigilance après la pluie et le vent.

### ✗ À NE PAS FAIRE

- Ne jetez pas de tontes, feuilles, tailles de haies ou branchages dans la rivière.
- N'entreposez pas les déchets verts au bord de l'eau : ils peuvent y retomber ou être emportés.
- N'effectuez pas de travaux lourds dans le lit ou sur les berges sans contacter le SEMEA.

### POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

- Les branches et débris s'accumulent, formant un embâcle et freinant le courant.
- Un cours d'eau obstrué peut causer des inondations et des dommages aux biens et aux personnes.
- Un bon écoulement contribue à la qualité de l'eau et à la préservation des milieux aquatiques.

## Le saviez-vous ?

Berges publiques ou privées : elles ne se gèrent pas de la même façon.
Un entretien des cours d'eau doit rester mesuré afin de préserver la biodiversité.
Même naturels, les déchets verts peuvent obstruer l'écoulement de l'eau.
L'article L. 215-14 du Code de l'environnement impose aux propriétaires riverains un entretien régulier du cours d'eau, afin d'en garantir l'écoulement naturel et de retirer les embâcles et débris.
L'entretien doit rester adapté au cours d'eau : la végétation n'a pas à être supprimée systématiquement.
En cas de doute, contactez le SEMEA.

**Prévenir coûte moins cher que réparer.**

**Le SEMEA est à votre écoute :**
**une question, un doute, un projet d'entretien ?**
**Contactez-nous, nous vous accompagnons.**
**01 60 63 75 30 • contact@le-semea.fr • www.le-semea.fr**